Image not found or type unknown

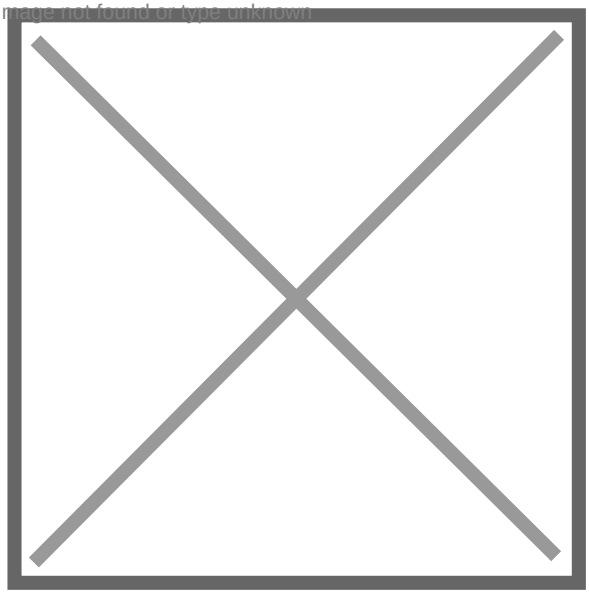

Proposition rectification contradictoire

Par **pavelito**, le **13/02/2014** à **09:13**

bonjour,

J'ai reçu en avril 2013 une proposition de rectification contradictoire (2120-sd) concernant les impôts sur le revenu 2010 et 2011.

J'ai répondu à ce courrier point par point avec p.j. à l'appui en mai 2013 (moins d'un mois plus tard) en RAR.

J'ai lu que l'administration devait répondre à ce courrier par un courrier (3926) mentionnant leur accord ou désaccord.

Cette réponse 3926, je ne l'ai jamais reçu à ce jour.

Par contre, hier je reçois deux avis d'imposition pour 2010 et 2011 avec une somme à régler avant le 13 mars. Ces avis reprennent exactement les mêmes sommes que celles figurant sur la proposition de rectification contradictoire. Ce qui me laisse penser que l'administration n'a absolument pas tenu compte de mon courrier du mois de mai. J'y ai pourtant mis tous les documents nécessaires pour étayer mes propos.

Je ne sais pas quoi faire ? Je n'ai pas reçu ce fameux courrier 3926 !!! Mais j'ai bien les 2 avis d'imposition à payer !!! Comment suis-je sensé réagir ? A qui dois-je m'adresser ? Dois-je malgré tout payer dans les délais impartis ?

Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés